

**Délibération n°2022-148 du 26 octobre 2022  
Portant sur une convention tripartite entre la CCMCA, la commune d'Auzances  
et le Conseil Départemental de la Creuse :  
Réhabilitation des réseaux d'assainissement dans l'enceinte du collège d'Auzances**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-six octobre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Domet, sous la Présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 20/10/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 39	Votants : 46	POUR : 46
Pouvoirs : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 16	Exprimés : 46	

**Présents :** MM. GUYONNET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, GRANGE, SCHMIDT, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, MOREAU, LUQUET A, MÉANARD, FONTVIELLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, LARGE, CHAUSSAT, FAUCHER.

**Pouvoirs :** MM. SCARAMUCCIA à JAMME, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONET V à BERTHON, FAUCONNET à RAMOS, SOULEBOT à FAUCHER, DESARMENIEN à FONTVIELLE, TRIMOULINARD à LARGE.

**Excusés :** MM. DESCLOUX, SIMONET B, PERRIER S, CONCHON, PERRIER F, PLAS, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, ROULLAND, BRUNET, GLOMOT.

**Secrétaire de séance :** Catherine PINLON

Rapporteur : David GRANGE, Vice-président

Dans le cadre des travaux à venir dans l'enceinte du collège d'Auzances et, suite à une réunion technique avec les différentes parties concernées (département, communauté de communes, commune), il a été évoqué les avantages de confier à une même entreprise l'ensemble des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement, y compris les réseaux de branchements privatifs du collège.

À cette fin, il est proposé de conventionner avec le Conseil Départemental de la Creuse pour constituer un groupement de commande.

La communauté de communes serait coordonnatrice du groupement.

Pour des raisons administratives liées à des financements distincts, la procédure se conclurait par la signature de marchés distincts couvrant, d'une part, les besoins du département et, d'autre part, les besoins encadrés par la convention de co-maîtrise d'ouvrage (délibération 2022-147 du 26 octobre 2022).

**Important :** La maîtrise d'œuvre de cette opération est confiée au bureau d'études GEOVAL, lequel intervient également pour le département dans le cadre des travaux de restructuration de la cour du collège. La prise en charge de ces études est déjà intégrée dans les marchés concernés avec chacun des maîtres d'ouvrages.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention annexée à la présente délibération ;

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

- AUTORISE le Président à signer la convention de constitution d'un groupement de commande avec le Conseil Départemental de la Creuse et la commune d'Auzances pour l'attribution des marchés de travaux relatifs à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement situés dans l'enceinte du collège.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 02 novembre 2022  
Pour copie conforme, le 02 novembre 2022

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**